

DELIBERATION N°2021-01_CR
APPROUVANT LE COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU 18
DECEMBRE 2020

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

Article unique

Le compte rendu de la commission de la recherche du 18 décembre 2020 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



DELIBERATION N°2021-02_CR
PORTANT SUR LES DECISIONS D'ATTRIBUTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
« AIDE A L'INSTALLATION DES NOUVEAUX DOCTORANTS »
2020/2021

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Vu la délibération du Conseil scientifique du 11 avril 2011,

Délibère :

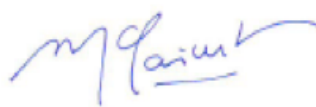
Article unique

Une « aide à l'installation » de 300 euros pour les doctorant.e.s inscrit.e.s en 2020/2021 en 1^{ère} année, ayant candidaté au dispositif, dont le dossier a été retenu, est accordée selon le tableau annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,
Mme Marie-Christine JAILLET



**DELIBERATION N°2021-03_CR
PORTANT SUR LA DECISION D'ATTRIBUTION D'UNE DECHARGE
D'ENSEIGNEMENT POUR PROJET DE RECHERCHE A M. VALDES, A TITRE
DEROGATOIRE**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Vu la délibération du CA en date du 30 juin 2015 portant création du dispositif,
Vu les délibérations du CA du 25 avril 2017 et du 14 novembre 2017 portant modification du dispositif,
Vu la délibération du CA du 9 avril 2019 portant reconduction du dispositif pour l'année universitaire 2020-2021,

Délibère :

Article unique

Une décharge de service d'enseignement pour projet de recherche est accordée à Monsieur Etienne Valdès, à hauteur de 128 heures, au titre de l'année universitaire 2020/2021, à titre dérogatoire.

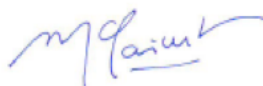
Les heures de la décharge sont financées sur les crédits du contrats sur une base forfaitaire de 50 euros/H ETD.

Délibération adoptée à la majorité des 34 membres présents ou représentés (2 abstentions, 32 « Pour »).

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



DELIBERATION N°2021-04_CR
PORTANT RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE DECHARGE DE SERVICE
D'ENSEIGNEMENT POUR PROJET DE RECHERCHE**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Vu la délibération du CA en date du 30 juin 2015 portant création du dispositif,
Vu les délibérations du CA du 25 avril 2017 et du 14 novembre 2017 portant modification du dispositif,
Vu la délibération du CA du 9 avril 2019 portant reconduction du dispositif pour l'année universitaire 2020-2021,

Délibère :**Article unique**

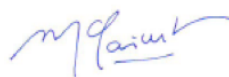
Le dispositif de décharge de service d'enseignement pour projet de recherche est établi selon le cadrage joint, pour la durée du contrat quinquennal.

Les heures de la décharge sont financées sur les crédits du contrat sur une base forfaitaire de 50euros/h ETD (coût moyen d'une heure complémentaire).

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,
Mme Marie-Christine JAILLET



DELIBERATION N°2021-05_CR
PORTANT ADOPTION D'UNE NOTE REPRENANT LES MODALITES DE SOUTIEN A LA
RECHERCHE A L'IUT DE FIGEAC

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

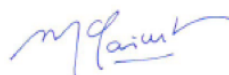
Article unique

La Commission de la recherche apporte son soutien aux activités scientifiques des enseignants-chercheurs de l'IUT de Figeac selon les modalités précisées dans la note annexée à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,
Mme Marie-Christine JAILLET



DELIBERATION N°2021-06_CR
PORTANT ADOPTION DU BUDGET GENERAL DE LA RECHERCHE

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

Article unique

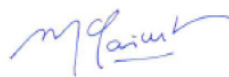
La Commission de la recherche adopte le budget « recherche » 2021, présenté en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,

Mme Marie-Christine JAILLET



DELIBERATION N°2021-07_CR
PORTANT ADOPTION DES DOTATIONS AUX UNITÉS DE RECHERCHE ET AUX
STRUCTURES FEDERATIVES POUR LE PROCHAIN CONTRAT QUINQUENNAL

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

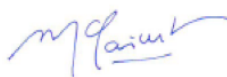
Article unique

La Commission de la recherche adopte la répartition des dotations aux unités de recherche et aux structures fédératives pour le prochain contrat quinquennal, présentée en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,
Mme Marie-Christine JAILLET



DELIBERATION N°2021-07-8_CR
PORTANT ADOPTION DU REFERENTIEL DES TÂCHES COLLECTIVES
« RECHERCHE »

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Délibère :

Article unique

La Commission de la recherche adopte le référentiel des tâches collectives « recherche », présenté en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 14 janvier 2021

La Vice-Présidente en charge de la
Commission de la recherche,
Mme Marie-Christine JAILLET

